



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

n° 159-21 C

Objet : RD - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations dans les piscines d'agglomération à compter du 3 janvier 2022

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâ à Claudine Bonilla - de Marie Bénévisse à Aurélie Le Meur - de Daniel Bouchet à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Daniel Rochaix - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Raphaële Mouric à Christian Berthomier - de Micheline Myard-Dalmats à Alain Caraco - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoît Perrotton à Walter Sartori - de Christophe Pierretton à Cécile Trahand - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 11

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - James Hallay - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

délibération **n° 159-21 C**

objet **RD - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations dans les piscines d'agglomération à compter du 3 janvier 2022**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle le contexte dans lequel intervient la proposition tarifaire relative aux deux piscines d'agglomération à compter du 3 janvier 2022 :

- une reprise d'exploitation de la piscine de Buisson Rond prévue le 3 janvier 2022, après 22 mois de fermeture pour réhabilitation de l'équipement et prise en compte de la situation sanitaire,
- une exploitation simultanée des deux piscines à partir de janvier 2022,
- une grille tarifaire votée en 2019 pour la nouvelle piscine aqualudique du Stade qui envisageait une tarification spécifique pour chacun des sites aquatiques.

Aujourd'hui, dans le contexte national sanitaire inédit, l'agglomération a cherché une voie tarifaire qui se positionne comme facilitatrice dans le parcours usagers des piscines.

Ainsi il est proposé une harmonisation tarifaire des piscines. Les tarifs d'entrées unitaires et d'abonnements seront identiques dans les deux piscines. L'utilisateur pourra ainsi utiliser son abonnement de 10 entrées ou son abonnement périodique indifféremment dans l'une ou l'autre des piscines, facilitant sa démarche d'achat.

Par cette stratégie, l'offre d'activités proposées dans chacun des deux établissements sera le véritable moteur de choix de lieu de pratique, et non le tarif.

Du point de vue du tarif, un point de convergence est proposé entre les deux grilles tarifaires existantes, diminuant les tarifs d'entrées de la piscine du Stade, et augmentant ceux de Buisson Rond en vigueur depuis 2018 avant la réhabilitation de l'équipement qui amènera un meilleur confort aux usagers.

Au regard de la concurrence avec des établissements aquatiques locaux similaires, cette proposition est cohérente et attractive et permet à l'offre piscines de se démarquer.

Ainsi, l'harmonisation tarifaire dans les deux piscines se décline de la manière suivante :

- un tarif unitaire unique de 4,80 € pour les adultes,
- un tarif unitaire unique de 3,70 € pour les tarifs réduits (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi...),
- une majoration estivale est maintenue à la piscine du Stade pour les seuls tarifs d'entrées unitaires,
- des abonnements de 10 entrées remisés de 10 %, valables dans les deux piscines toute l'année, soit 43,20 € pour les 10 entrées adultes et 33,30 € pour les 10 entrées tarifs réduits,
- des tarifs de cours collectifs de natation à 8,50 € pour les enfants, entrée comprise, et 9,90 € pour les adultes,
- un abonnement de 10 cours aquagym est instauré à Buisson Rond à l'égal de la piscine du Stade, soit 90 € pour 10 cours entrées comprises.

Dans un esprit incitatif et facilitateur, quelques nouveautés sont proposées :

- un nouveau tarif famille, de composition souple et de spectre large ouvert à 4 personnes avec enfants entrant simultanément (2 adultes/2 enfants, ou 1 adulte/3 enfants),
- un nouvel abonnement de 4 mois ayant vocation à répondre aux besoins des néophytes en natation qui hésiteraient à prendre un abonnement annuel,
- un tarif bébé-nageur de 12 € vendu uniquement à la piscine du Stade pour l'enfant et un parent accompagnant, à l'occasion d'une séance dédiée et exclusive « bébéplouf » encadrée par un éducateur sportif. Un adulte supplémentaire pourra accompagner le bébé nageur et régler le tarif d'entrée normal.

Les prestations présentant des spécificités particulières, propres à chacune des piscines, conserveront un tarif propre à chaque piscine. C'est notamment le cas pour les tarifs de prestations bien-être, ou pour le tarif d'occupation du domaine public du snack.

Il est proposé d'approuver une grille tarifaire par piscine, chaque piscine disposant d'une régie de recettes propre autorisant à percevoir et manier l'argent public pour le compte du comptable.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission grands équipements du 11 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 27 octobre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 44 voix Pour, 16 voix Contre et 10 Abstentions (Jean-Pierre Coendoz ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve la grille tarifaire d'entrées et de prestations de la piscine de Buisson Rond applicable à partir du 3 janvier 2022, avec tarifs applicables en prévente à compter du 8 novembre 2021 pour les cours collectifs et les séances d'aquagym dispensés à partir de janvier 2022,

Article 2 : approuve la grille tarifaire d'entrées et de prestations de la piscine aqualudique du Stade applicable à partir du 3 janvier 2022.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 159-21 C

Objet de l'acte : RD - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations dans les piscines d'agglomération à compter du 3 janvier 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 04 novembre 2021

Annexe(s) : 1-Stratégie, 2-Tarifs globaux, 3-Tarifs BR, 4-Tarifs Stade

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211104-lmc1H26198H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26198H1

Date de transmission en Préfecture : 05 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 05 novembre 2021

Période d'affichage : du au